



16ème legislature

Question N° : 17241	De M. Fabien Roussel (Gauche démocrate et républicaine - NUPES - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Personnes âgées et personnes handicapées
Rubrique >santé	Tête d'analyse >Centre de ressources pour le traumatisme crânien et les lésions cérébrales	Analyse > Centre de ressources pour le traumatisme crânien et les lésions cérébrales.
Question publiée au JO le : 16/04/2024 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Fabien Roussel attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'absence de visibilité financière pour le projet de création d'un Centre national de ressources pour le traumatisme crânien et les lésions cérébrales acquises (CNRTC/LA). Validé en opportunité et inscrit au plan d'action de la Conférence nationale du handicap d'avril 2023, avec un calendrier de mise en œuvre prévue en 2024-2025, le dossier n'est à ce jour toujours pas bouclé. Porté par l'Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et cérébrolésés, aux côtés de France Traumatisme crânien et UGECAM, ce futur centre a pour objet de promouvoir et diffuser les connaissances sur les lésions cérébrales acquises et leurs handicaps spécifiques. Souvent qualifiés d'invisibles, ils sont caractérisés par des troubles cognitifs et du comportement, entraînant une exclusion sociale. Ce lieu vise en outre à assurer une veille documentaire et à soutenir la recherche clinique et translationnelle au niveau national. Enfin, il ambitionne de développer la prévention, d'améliorer les soins et l'accompagnement tout au long de la vie, en modélisant et en harmonisant les parcours de soins sur tout le territoire national. En d'autres termes, ce projet est essentiel pour rassembler et coordonner les compétences sur un handicap encore largement méconnu. La cérébrolésion est pourtant aujourd'hui la première cause de handicap acquis chez les adultes en âge de travailler. Elle concerne 400 000 personnes en France. Il est donc impératif d'améliorer la prise en charge des victimes de ces lésions cérébrales acquises, enfants comme adultes et d'apporter le soutien indispensable à leur entourage. C'est pourquoi il lui demande de confirmer le calendrier de mise en œuvre du Centre national de ressources pour le traumatisme crânien et les lésions cérébrales acquises et de lui apporter des garanties pour le financement effectif du projet.